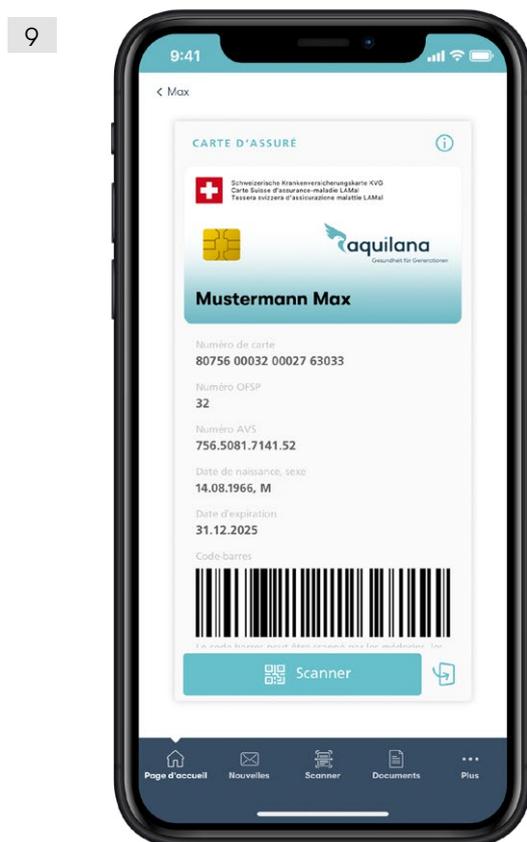
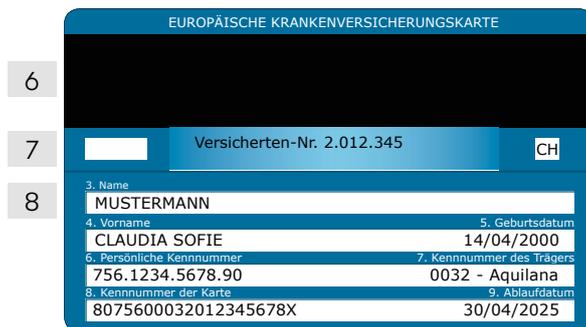


Présentation de votre carte d'assuré personnelle Aquilana



1 Carte d'assuré Aquilana

Conformément aux dispositions légales.

2 Adresse Aquilana

Sous ces coordonnées, vous pouvez nous joindre aux heures de bureau. De lundi à vendredi, 8h00-16h30 (en continu)

3 Puce électronique

Sur cette puce électronique sont enregistrées les données administratives décrites au point 5. Cela permet au fournisseur de prestations (médecin, hôpital, pharmacie) de consulter en ligne les données actualisées ainsi que des informations sur l'assuré et la couverture d'assurance.

Sur cette puce, le fournisseur de prestations (médecin, hôpital, pharmacie) ne peut enregistrer des données médicales d'urgence complémentaires qu'avec votre accord explicite. Nous attirons en particulier votre attention sur les points 11 à 13 des «Informations relatives à l'utilisation de la carte d'assuré», ci-jointes.

4 Service de conseil médical et centrale d'appels d'urgence 24 h/24

À ce numéro, vous pouvez obtenir des conseils médicaux 24 heures sur 24. Cette prestation est gratuite pour les assurés Aquilana avec l'assurance de base AOS (standard) ou CASA-MED. De plus, notre service d'urgence 24 h / 24 vous conseille et vous soutient en cas d'urgence médicale à l'étranger.

5 Données personnelles

Ces données servent à l'identification personnelle (y compris numéro AVS ou de sécurité sociale à 13 chiffres). Ces données sont également enregistrées sur la puce électronique.

6 Bande magnétique

Sur la bande magnétique se trouvent uniquement le numéro de la carte et le numéro Covercard, pour les appareils de lecture qui ne peuvent pas encore lire de puce électronique.

7 Numéro d'assuré

Un élément d'identification personnel supplémentaire pour les contacts avec Aquilana.

8 Attestation d'assurance en Europe

Lors de voyages dans les pays de l'UE et de l'AELE, cette carte fait office d'attestation d'assurance pour des soins médicaux urgents.

9 Carte d'assuré virtuelle myAquilana (VICARD)

La carte d'assuré d'Aquilana existe également en version virtuelle. Les cartes d'assuré de toute la famille sont enregistrées dans l'appli myAquilana. Dans celles-ci, vous trouverez la VICARD dans la page récapitulative de votre couverture d'assurance actuelle, sous la rubrique «Carte». Vous pouvez présenter le code-barres de la VICARD au fournisseur de prestations médicales, pour vous enregistrer. Si le fournisseur de prestations a établi un code QR, vous pouvez le photographier avec la VICARD et vous annoncer ainsi commodément, rapidement et sûrement. Des informations actualisées sont disponibles en tout temps sur www.vicard.ch.

Informations relatives à l'utilisation de la carte d'assuré

Carte d'assuré

1. Tous les clients avec une assurance de base reçoivent la carte d'assuré physique avec bande magnétique, puce électronique et la carte d'assuré européenne au verso. La carte avec puce électronique fait partie de la stratégie suisse de cybersanté et est réglementée par l'Ordonnance sur la carte d'assuré (OCA). Lors de la remise de la carte d'assuré, la puce électronique ne contient que les données administratives qui sont également imprimées sur la carte et sont nécessaires pour la facturation. Les utilisateurs de myAquilana enregistrés disposent, en plus, d'une version virtuelle de la carte d'assuré dans l'appli myAquilana.

Utilisation de la carte d'assuré

2. Utilisez votre carte d'assuré physique personnelle lors de votre prochaine visite chez un fournisseur de prestations médicales (médecin, pharmacie, hôpital, etc.) en Suisse ou à l'étranger, afin de simplifier les procédures administratives avec Aquilana. Le fournisseur de prestations est tenu d'indiquer sur ses factures le numéro de la carte et le numéro AVS ou de sécurité sociale. Si la carte n'est pas présentée et que cela entraîne des coûts supplémentaires pour les procédures administratives, Aquilana est en droit de facturer ces coûts à l'assuré/e. En Suisse, les utilisateurs de l'appli myAquilana peuvent présenter au fournisseur de prestations le code-barres de la VICARD et s'enregistrer ainsi. Si le fournisseur de prestations a établi un code QR, vous pouvez le photographier avec la VICARD et vous annoncer ainsi commodément, rapidement et sûrement. Si le fournisseur de prestations ne possède pas le logiciel nécessaire, vous pouvez également faire scanner le code-barres de la VICARD. La VICARD peut être utilisée dans les cabinets médicaux, les hôpitaux et les pharmacies disposant des équipements techniques nécessaires (lecteur de code-barres / code QR). La carte d'assuré virtuelle représente un complément utile à la carte d'assuré physique d'Aquilana. Légalement, c'est toujours la carte physique qui fait foi. Des informations actualisées sont disponibles en tout temps sur www.vicard.ch.
3. Si vous avez conclu des assurances complémentaires chez un autre assureur, vous devez le signaler au fournisseur de prestations ou présenter une carte d'assuré fournie par l'assureur complémentaire.

Données de contact et service de télémédecine

4. Sur le recto de la carte d'assuré physique se trouvent les données de contact de notre Service clients ainsi que le numéro de téléphone de Medgate, le numéro d'appel d'urgence médicale d'Aquilana, valable dans le monde entier.
5. Medgate est une prestation de conseil gratuite: les médecins de Medgate sont à votre disposition 24 heures sur 24, que vous appeliez depuis la Suisse ou depuis l'étranger. Ils vous conseillent par téléphone pour des questions de santé.
6. En cas d'urgence médicale à l'étranger, adressez-vous toujours à Medgate. Medgate fournit les premiers conseils médicaux et coordonne le traitement médical dans le monde entier.

Informations contenues sur la carte d'assuré

7. Lors de la remise de la carte d'assuré physique, la puce électronique ne contient que les données administratives qui sont également imprimées sur la carte (nom, prénom, sexe, date de naissance, numéro AVS ou de sécurité sociale, numéro de la carte, nom de l'assureur).
8. Sur la bande magnétique se trouvent uniquement le numéro de la carte et le numéro Covercard, pour les appareils de lecture qui ne peuvent pas encore lire de puce électronique.

Service en ligne pour la consultation des données par les fournisseurs de prestations

9. À l'aide de la carte d'assuré physique, le fournisseur de prestations peut consulter, à travers un service en ligne, les données administratives actualisées ainsi que d'éventuelles informations relatives à l'assuré et à la couverture.

Cela permet de contrôler la validité de la carte et de constater la couverture d'assurance en vigueur. Si vous souhaitez bloquer ce service de consultation électronique, vous devez le demander par écrit à Aquilana dans les 30 jours à compter de la réception de la carte d'assuré.

10. Un blocage du service de consultation a pour conséquence que les données administratives et la couverture d'assurance ne peuvent pas être consultées et contrôlées, lors de la réception du patient par le fournisseur de prestations. De plus, l'achat sans argent liquide de médicaments dans des pharmacies et leur facturation électronique ne sont plus possibles. Cela signifie que les médicaments achetés en pharmacie doivent être préfinancés.

Puce électronique pour l'enregistrement de données médicales d'urgence

11. La puce électronique intégrée dans la carte permet l'enregistrement de données médicales d'urgence personnelles. L'enregistrement des données d'urgence ne peut être effectué qu'au moyen d'un appareil de lecture de cartes par un fournisseur de prestations médicales. Avec l'accord du patient/de la patiente et à la demande de celui-ci/celle-ci, le fournisseur de prestations est en droit d'enregistrer les données d'urgence sur la puce électronique au moyen d'une attestation électronique de fournisseur de prestations.
12. Si vous souhaitez protéger au moyen d'un code PIN les données d'urgence enregistrées sur la puce électronique, vous devez activer celui-ci au moyen du code PUK sur l'appareil de lecture de cartes du fournisseur de prestations. Aquilana recommande de protéger au moyen d'un code PIN les éventuelles données d'urgence enregistrées sur la puce électronique.
13. Si vous avez oublié votre code PIN, vous pouvez le réinitialiser au moyen du code PUK et introduire un nouveau code PIN. Si vous avez perdu votre code PUK, contactez Aquilana. Aquilana prendra les dispositions nécessaires pour que vous receviez un nouveau code PUK.

Devoir de diligence

14. Veuillez conserver avec soin la carte d'assuré physique ainsi que notre courrier avec le code PUK imprimé, et évitez tous dommages à la carte, à la bande magnétique et à la puce électronique.
15. En cas de perte de la carte, contactez-nous immédiatement. Aquilana bloquera la carte et vous enverra une nouvelle carte. Aquilana se réserve le droit de vous facturer le remplacement d'une carte non échue et/ou d'un code PUK.
16. Le preneur d'assurance a un devoir de diligence concernant les données contenues sur la carte d'assuré ainsi que les données qui y ont été enregistrées en plus, et est responsable de la protection de ses données. En remettant la carte d'assuré ou en introduisant le code PIN, le preneur d'assurance autorise le fournisseur de prestations à consulter les données enregistrées sur la carte d'assuré.
17. Aquilana décline toute responsabilité en cas de perte de données d'urgence confidentielles suite à la perte de la carte d'assuré ou à une utilisation imprudente ou non conforme de celle-ci, ou en cas d'accès à ces données par des tiers non autorisés suite à cela.

Validité de la carte et règlement d'utilisation

18. La carte d'assuré physique a une date d'échéance qui est imprimée sur la carte.
19. En cas de résiliation du contrat d'assurance, le preneur d'assurance est responsable de la destruction appropriée de la carte d'assuré et des données enregistrées sur la puce électronique. La carte d'assuré ne doit pas être utilisée après la résiliation du contrat d'assurance.
20. Aquilana se réserve le droit de modifier en tout temps ces conditions d'utilisation. Les modifications seront communiquées sous une forme adéquate.

Notre Service clients répondra volontiers à vos questions. Des informations complémentaires sont proposées sur www.aquilana.ch (en allemand).